

SARL IFNOR
41 BOULEVARD PITRE CHEVALIER
14640 VILLERS SUR MER

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE

Nous soussignés, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant la garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle conformément aux articles L512-6, R512-14 et A512-4 du code des Assurances, à hauteur de 1 600 000 € par sinistre et 2 400 000 € par année d'assurance (franchise 10% du montant de l'indemnité due, avec un maximum 8 000 €).

ASSURE : CABINET IFNOR SARL 41 BOULEVARD PITRE CHEVALIER 14640 VILLERS SUR MER
ETS SECONDAIRES : 135 RUE DU GENERAL DE GAULLE -14360 TROUVILLE SUR MER
171 QUAI DE VALMY 75010 PARIS
38 BOULEVARD DES ALLIES 94600 CHOISY LE ROI

REPRESENTE PAR: M DUVAL BERNARD GERANT
M PEREZ CHRISTOPHE GERANT
M DUVAL THIBAUD GERANT

POUR SES OPERATIONS D'INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE.

POLICE N° : 127124870

DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT : du 01.03.2025 AU 28.02.2026

Les garanties du présent contrat s'exercent pour l'activité d'intermédiaire d'assurance dans le monde entier et :

- Dans le territoire de l'Union européenne et celui des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen,
- A partir d'un établissement permanent en France métropolitaine, ou en LPS à partir de cet établissement, ou encore à partir d'un établissement présent dans l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, sous la condition que ce dernier établissement soit déclaré au titre du présent contrat.

La présente attestation ne peut engager la compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Conformément à l'article L122-3 du code des Assurances, la présente attestation n'implique d'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Levallois, le 22.01.2025

Pour l'Assureur, par délégation


VERSPIERIEN
IMMOBILIER
Verspieren Immobilier - DPT
44 Avenue Georges Pompidou
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. 01 46 88 81 00 - www.verspieren.com
N° ORIAS : 07 00 15 42 - www.orias.fr